

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.4/130
16 avril 1957

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DU COMITE CENTRAL DE L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN DE LIKOMBA
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION BRITANNIQUE

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de
tutelle)

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN

Comité central de l'UPC
de Likomba
Maison No 60
Likomba Est

le 1er avril 1957

T/PET.4/118

Monsieur,

J'ai reçu le 25 mars 1957 votre communication du 7 février 1957^{1/}, à un moment où le Cameroun connaissait des heures si difficiles.

Nous protestons contre les élections à la Chambre d'Assemblée qui ont lieu au Cameroun méridional et qui ne sont pas de véritables élections.

Après les élections, le président du bureau électoral n'a pas voulu dire au secrétaire quel parti avait gagné. Il a gardé les urnes dans sa voiture et il est parti. Les résultats n'ont pu être connus que sept jours plus tard et par conséquent ne sont pas valables.

Il faut que vous sachiez que les Gouvernements britannique ou français n'apporteront pas leur appui au parti qui incarne les aspirations librement exprimées de la population. Dans certains bureaux de vote, on ne pouvait trouver d'urnes de l'UPC.

^{1/} Note du Secrétariat : Cette communication accusait réception de la communication distribuée sous la cote T/PET.4/118.

La population de Likomba proteste énergiquement contre le Gouvernement britannique qui favorise le parti qui ne représente pas les aspirations librement exprimées de la population.

Ce vote doit être annulé ou condamné.

Cette discrimination est contraire à la démocratie.

La Mission de visite doit venir voir sur place si la population du Cameroun est ou non en faveur de son pays.

L'UPC est le seul parti existant dans les deux Camerouns. Nous vous prions d'agréer, etc.

Monica Njopekba, Recharde Chinguwe,

John Bufek, Secrétaire

Stephen Mon-Kam

Agnes Ngolum

Alexander Mouloung

Paul Tincham
